mesure pour des motifs quelconques, veut aussi bien son rejet que s'il votait contre son adoption même. (Ecoutez! écoutez.) Qu'il n'y ait donc aucun malentendu sur la manière en laquelle le gouvernement présente cette mesure à la chambre. Nous ne la présentons pas comme parfaite, mais bien comme une mesure si avantageuse au peuple du Canada que tout ce qu'on lui impute de mal, à tort ou à raison, disparait devant ses mérites. (Ecoutez ! écoutes !) Nous la présentons non pas exactement dans la forme que nous Canadiens aurions aimé à lui donner, mais dans la meilleure forme qui pouvait être acceptée par les cinq colonies qui doivent former l'union,-nous la présentons dans la forme adoptée par les cinq gouvernemente et par le gouvernement impérial, et aussi comme nous pensons qu'elle le sera par toutes les législatures des provinces. (Ecoutes! écoutes!) Nous demandons à la chambre de l'accepter telle qu'elle lui a été présentée, car nous ne savons pas si les modifications que nous pourrions y faire ne la rendraient pas inacceptable ailleurs, et une fois ces modifications commencées dans quatre législatures différentes, qui peut dire jusqu'où cela nous mènerait? Tout membre de cette chambre est libre de la critiquer s'il le juge à propos, et de l'amender s'il en est capable, mais nous le prévenons du danger que son amendement comporterait et rejeterions sur lui toute la responsabilité des conséquences. (Ecoutes! écoutes!) Nous croyons pouvoir faire adopter ce projet tel qu'il est, tandis que nous ne pouvons dire ce qu'il en serait s'il était amendé. (Ecoutes I écoutes !) Que les hons, messieurs ne traitent pas cette mesure comme un critique sévère ferait d'une question abstraite, en s'efforçant de trouver des défauts dans le but de montrer la subtilité de son esprit; non, abordons-la comme des hommes qui n'ont d'autre mobile que la paix et la prospérité futures de leur pays. (Ecoutes ! écoutes!) Pour la juger, reportons-nous à quelques mois en arrière, considérons les maux et l'injustice auxquels elle doit remédier ; reportons-nous aux années de discorde et de lutte que nous avons consacrées à la recherche de ce remède; jugeons-là comme le ferait le peuple, si elle était rejetée, et si tous les maux des années passées revenaient fondre sur lui de nouveau. (Ecoutez! écoutez!) Que les hons, messieurs envisagent la question à ce point de vue, et pas un d'eux n'oscra enregistrer son vote contre la mesure. La

destinée future de ces grandes provinces, M. l'ORATEUE, va dépendre beaucoup plus qu'on ne le croit de la décision que nous allons rendre, car, c'est assurément notre vote qui va décider du bien-être à venir de quatre millions d'âmes. (Ecoutes ! écoutes !) Saurons-nous nous mettre au niveau de la circonstance? Aborderons nous cette diseussion sans esprit de parti, sans animosité personnelle et avec la ferme résolution de remplir consciencieusement le devoir que la Providence nous a imposé? Il se peut, M. l'ORATEUR, que quelques uns d'entre nous viveront asser longtemps pour reconnaître dans un grand et puissant peuple les résultats de cette mesure,-pour voir les forêts qui nous entourent remplacées par de riantes prairies et des villes prospères, et pour contempler, à l'ombre du drapeau anglais, un gouvernement uni dont les pouvoirs s'étendrent d'une rive à l'autre ; mais quel est celui qui simerait vivre alors s'il ne se rappelait avec satisfaction la part qu'il aurait prize dans ces débats? M. l'ORATEUR, ma tâche est finie; je laisse à la chambre de prononcer son jugement avec l'espoir bien fondé qu'il sera digne du parlement canadien. (L'hon. monsieur reprend son siège au milieu d'applaudissements bruyants et prolongés).

Sur motion de l'hon. M. McGas, les débats sont ajournés à jeudi soir.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jaudi, 9 février 1865.

L'Hon. M. ALLAN.-L'hon. monsieur qui a parlé à la fin de la séance d'hier soir a dit que, dans les circonstances où ont été présentées les résolutions qui nous occupent actuellement, il était inutile de les disouter ou d'émettre une opinion à cet égard. Si telle était l'opinion de la chambre et la mienne, je ne voudrais pas abuser de son temps en faisant des observations sur le grand projet qui lui est soumis. Mais je crois qu'en nous demandant notre avis le gouvernement n'a pas cédé à une simple considération de tormalité, mais était animé du sincère désir que nous examinions et discutions la mesure afin de l'approuver ou de la rejeter comme ensemble. Je demanderai dono quelques instante à la chambre pour lui